

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26/08/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; IACOMETTI Stéphanie ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ; PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Absents : 08

dont représentés : 03

Etaient absents : SANTONI François ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : ROCCHI Maguy était représentée par ANGELI Alain
OTTOMANI Sébastien était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian

Secrétaire de séance :

N° DEL090916-06

OBJET : AUTORISATION ACCORDEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT MEDIA CITY BUS AVEC LA SOCIETE INFOCOM (PUBLICITES NAVETTE MUNICIPALE)

La commune de Prunelli-di-Fium'Orbu a signé le 6 juin 2014 avec la société INFOCOM, un contrat de mise à disposition gratuite pour la pose de visuels publicitaires sur le minibus communal Renault Traffic Passenger.

Ce contrat prévoit une actualisation des supports publicitaires en décembre 2016, pour une nouvelle période de deux ans.

Le maire fait lecture en séance du projet de renouvellement dudit contrat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'autoriser le maire à signer le renouvellement du contrat MEDIA CITY BUS avec la société INFOCOM pour la dépose et la pose des nouveaux visuels publicitaires sur le minibus communal ;

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire,